BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue* : M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIV[e].

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront mentionnées et analysées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles-Lettres.

Linguistique et philologie.

E. Hermann, *Lautgesetz und Analogie* : Abhandl. der Gesellsch. der Wiss. Göttingen, Neue Folge, XXIII. Berlin, Weidmann, 1931, 204 pages.

L'ambition de M. Hermann dans cet ouvrage n'est pas petite : c'est de réformer nos méthodes et nos conceptions linguistiques sur deux points essentiels : la constance des lois phonétiques et le mécanisme proportionnel de l'analogie. Il apporte, pour battre en brèche ces deux notions, deux doctrines quasi-nouvelles, qu'il appelle d'une part « die Phonemlehre », d'autre part « die Lehre von der inneren Sprachform ».

Le livre, étant donnée cette façon de poser les problèmes, s'adresse aux linguistes spécialisés, qui auront à apprécier s'il y a, dans les considérations de psychologie linguistique apportées par M. Hermann, de quoi renouveler la doctrine de l'analogie et si la découverte de nouvelles infractions aux lois phonétiques conduit à autre chose qu'à mieux définir des interférences.

En ce qui concerne le latin, M. Hermann s'applique (et il n'y éprouve évidemment aucune peine) à trouver des cas où un changement phonétique est en défaut : hésitation entre *d* et *l* : *odor olere* d'une part, et, en sens contraire, *solium sedere ;* hésitation entre *oe* et *u* : *foedus* et *cura*, *murus* et *moenia ;* hésitation entre *f* et *h* : *hordus* et *faba*... A propos de chacune de ces énigmes sont prestement mis sur la sellette et Sommer et Stolz, et Leumann et Walde, et Ernout et Marouzeau (p. 44 et suiv.), pour aboutir à cette conclusion (p. 47) : « problèmes auxquels l'hypothèse de la constance des lois phonétiques n'apporte aucune solution. »

Bien sûr. Mais les « solutions » de M. Hermann sont elles aussi « simples » (p. 56) qu'il veut bien le dire? Je ne saisis vraiment pas très bien celle qu'il propose pour l'alternance *oe*/*ū* (p. 56) et je ne vois guère

le progrès que constitue (p. 58) son explication de l'alternance *au/ō* : « *ō* est apparu d'abord dans tel ou tel mot seulement, et parmi les basses couches de la population; il s'est étendu dans des cercles plus larges et dans de nouveaux mots...; le développement ultérieur s'est fait par la voie de l'analogie phonétique; mais le *ō* ne réussit pas à s'imposer partout...; l'évolution aboutit à un temps d'arrêt, puis à une régression; enfin la lutte entre les deux formes cessa et la langue s'arrêta à un compromis. » Je ne vois pas là d'argument contre la constance proprement dite des lois phonétiques, mais seulement un recours à des interprétations supplémentaires, dont on sait que ne se privent pas les partisans de la constance.

Ce à quoi tendent les efforts de M. Hermann, c'est à réduire le nombre des cas où la loi agit rigoureusement et à introduire de nouveaux chefs d'explication. Mais on n'a jamais mesuré la rigueur d'une loi au nombre des cas où elle trouve son application, et une exception expliquée n'a jamais infirmé la règle. Peut-être bien y a-t-il au fond de tout cela surtout une querelle de mots.

Sauf pourtant en ce qui concerne une distinction fondamentale, sur laquelle M. Hermann a raison d'insister : c'est celle qu'on doit faire entre la notion de loi et la notion de tendance (Neigung). Le passage de *s* intervocalique (*z*) à *r* peut être en latin une loi, le passage de *r* à *l* dans lat. *peregrinum* > fr. *pèlerin* est l'effet d'une tendance, qui n'aboutit pas nécessairement dans tous les cas similaires. La démonstration de M. Hermann aurait peut-être gagné à confronter plus rigoureusement ces deux ordres d'idées.

Au reste, quel que soit le crédit qu'on fasse aux affirmations de M. Hermann, ses efforts ne sauraient être sans profit : il est salutaire de s'appliquer à réduire dans la langue la part du formel et du mécanique, de ne pas traiter l'énoncé, par exemple, comme un système de sons à étudier en eux-mêmes, mais de les considérer en fonction des mots où ils figurent, de la signification qu'ils recouvrent, des circonstances particulières où ils se rencontrent.

C'est précisément ce qu'a tenté de faire, vers le même temps où M. Hermann publiait son manifeste, un jeune savant polonais dans la monographie suivante :

J. Safarewicz, *Le rhotacisme latin* : Vilna, Nauk, 1932, 130 pages.

La question du rhotacisme paraît simple en elle-même : il y a là une loi phonétique strictement définie, dont le mécanisme est connu, dont la date est déterminable, dont les exemples sont innombrables. Mais rien n'est réellement simple en phonétique latine, et M. Safarewicz, qui a l'esprit fureteur, ne s'est et ne nous a épargné aucune difficulté. On sait

comment les exceptions à la loi du rhotacisme mettent en cause les facteurs les plus divers : assimilation, analogie, rôle de l'accent, rôle des géminées, valeur de l'initiale et de la finale, rythme quantitatif, sans parler des questions d'étymologie et de sens. M. Safarewicz évolue avec confiance dans ce labyrinthe, en nous proposant çà et là quelque issue.

On peut souscrire à sa conclusion relative à la chronologie du rhotacisme : « Le processus a commencé après l'introduction de l'alphabet latin dans le Latium, il était terminé à l'époque de la grande invasion des Gaulois, et c'est probablement vers le v^e^ siècle qu'on doit le situer » (p. 23). Il est à remarquer que cette datation est un peu reculée par rapport à celle qu'on admet généralement (p. 2) ; mais la remarque que fait M. Safarewicz lui-même (p. 8) sur l'hypothèse vraisemblable d'une longue période de prononciation flottante enlève quelque rigueur à sa conclusion.

C'est dans la deuxième partie de l'ouvrage, consacrée aux dérogations, qu'on trouvera le plus matière à réfléchir et, il faut bien le dire, à douter. C'est là que M. Safarewicz semble tenter — avant la lettre — une application des principes de M. Hermann : distinction entre loi et tendance, longueur des périodes de transition, effets de l'analogie par contamination...

Il y a, à mon avis, une considération qui méritait d'être dégagée plus explicitement des recherches de M. Safarewicz. Il est amené à maintes reprises à reconnaître comme raison de la résistance d'un mot aux altérations phonétiques le fait que ce mot est doué d'une forme notable, caractéristique, individualisée ; ce principe est souvent évoqué plutôt qu'explicitement énoncé ; il gagnerait à être mis en valeur pour se substituer à des chefs d'explication insuffisants, comme celui de l'archaïsme, des formes littéraires, poétiques, etc. Il y a dans la langue des mots de faible résistance, dont la forme n'est pas mise en rapport avec le sens, dont la sonorité est indifférente, la physionomie peu accusée ; ceux-là sont livrés sans défense aux altérations phonétiques, analogiques, morphologiques. Il y a, en revanche, des mots forts, résistants, parce que, sous leur forme actuelle, ils représentent à notre esprit une réalité phonique et morphologique autant que sémantique, parce qu'ils sont expressifs, évocateurs, en tout cas fortement individualisés. Un bon exemple est fourni par M. Safarewicz, quand il observe que la tendance à la simplification de la géminée dans les mots du type *mammilla* > *mamilla* est sans effet dans les mots nettement expressifs comme les adjectifs en *-osus* (p. 50). Cette considération des mots à forme résistante pourrait bien être une des principales explications à invoquer pour rendre compte des innombrables résidus que nous ménage en latin l'application stricte des lois phonétiques.

J. Marouzeau.

Jos. Schrijnen, *Charakteristik des altchristlichen Latein* : Latinitas christianorum primaeva, Studia ad sermonem latinum christianum pertinentia, edenda curat Jos. Schrijnen, fasc. 1. Nimègue, Dekker, 1932, 55 pages.

Cet ouvrage n'est que le premier d'une série que Mgr Schrijnen entend consacrer à un ordre d'études très défini, la latinité chrétienne primitive; le titre a la valeur d'une annonce et d'un manifeste : 1° il y a un latin « chrétien », qui n'est ni « latin d'église », ni « latin patristique », ni « latin biblique », et qui a plus de réalité que chacune de ces formes de langue, parce qu'il répond aux besoins de sujets parlants unis par une communauté de vie, de mentalité, de culture; 2° on peut dégager certaines caractéristiques de ce latin chrétien, non seulement dans le domaine du vocabulaire, mais aussi dans celui de la syntaxe et même de la morphologie.

Est-ce assez de quelque quarante pages pour remplir les cadres ainsi tracés? Mgr Schrijnen serait le premier à y contredire. Je ne crois pas que les quelques termes donnés page 14 comme spéciaux aux écrivains chrétiens aient beaucoup de valeur probante (plus intéressants sont ceux de la page 32); peu notables sont les particularités morphologiques indiquées pages 14 et 15; quant à la syntaxe, il semble bien que les différences établies entre latin païen et latin chrétien concordent simplement avec celles qu'on a observées depuis longtemps entre latin littéraire et latin populaire (ainsi pour la syntaxe des comparatifs avec *ab*, des subordonnées avec *quod*, de l'indicatif du style indirect); j'en dirais autant de la différence qu'observe l'auteur entre l'emploi (savant) du rythme oratoire et l'emploi (populaire) du rythme phonique constitué par les symétries et parallélismes.

Mgr Schrijnen me dira qu'en effet le caractère populaire est un des éléments essentiels du latin qu'il veut définir. Mais je me demande s'il est bien évident que les autres éléments viennent converger avec celui-ci de façon à constituer une véritable unité.

Par exemple, j'ai peine à admettre (p. 13) que le caractère conservateur du latin chrétien puisse s'accorder avec ce caractère populaire : je persiste à penser que, sauf certains cas comme celui des communautés rurales (et il s'agit à Rome surtout d'éléments urbains), il y a antinomie entre archaïsme et vulgarisme (cf. l'article que j'ai publié sous ce titre dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, t. XXII, p. 263). S'il y a des éléments conservateurs dans le latin chrétien, ils sont sur un autre plan, dans un autre compartiment de cette langue composite qu'il faudrait peut-être appeler « le latin des chrétiens » plutôt que « le latin chrétien ». Peut-on véritablement définir comme une langue une l'ensemble des formes de langage qu'on trouve chez Tertullien, chez Aetheria, dans les

inscriptions, dans les diverses œuvres de saint Augustin? Ne suffit-il pas de dire que ces diverses langues présentent des éléments communs, qu'il est intéressant de recueillir, que Mgr Schrijnen nous enseigne à dépister, mais sans en vouloir faire une langue à part. Le « facteur de différenciation » (cf. p. 7-8) que constitue la *disciplina christianorum* est-il suffisant pour donner naissance à une véritable unité linguistique?

C'est peut-être ici encore surtout une question de mots qui m'inquiète; mais il est toujours dangereux de lancer une dénomination nouvelle; les mots ont si vite fait de créer les choses.

Et c'est là, précisément, un ordre d'idées dans lequel Mgr Schrijnen apporte des corrections salutaires; il nous invite à nous méfier de ces prétendues entités : latin d'Église, latin tardif; surtout il nous met en garde très heureusement contre la tendance à confondre « latin écrit » et « latin littéraire »; il plaide pour les distinctions et les nuances; je serais tenté d'adopter la même attitude de prudence vis-à-vis de son « latin chrétien ».

Non pas, certes, pour détourner l'attention de cet aspect du latin. Bien au contraire. Je me suis plu à indiquer d'autre part (cf. ci-dessus, *Chronique*, p. 41), qu'il y a là, en effet, matière à plus d'une recherche intéressante, et j'ai moi-même orienté plusieurs jeunes savants vers l'étude des procédés par lesquels le christianisme a pourvu aux besoins d'expression d'une pensée nouvelle; je pense seulement qu'il ne sert à rien de préjuger des conclusions et de chercher une unité là où il n'y a peut-être qu'une somme.

J. Marouzeau.

Éditions de textes.

I. — *Collection G. Budé* : Paris, Les Belles-Lettres.

Suétone, *Vies des douze Césars*, texte établi et traduit par H. Ailloud : 1931 et 1932, 3 vol. de L et 156, 214 et 142 doubles pages.

C'était une lourde tâche que d'entreprendre une édition de Suétone. M. Ailloud l'a menée à bien en publiant, dans l'espace de deux années, ces trois volumes compacts.

Satisferont-ils les historiens et les philologues, qui sont également intéressés à ce texte?

M. Ailloud s'est attaché à présenter, dans une assez longue introduction, les différents aspects des problèmes que posent la personne, l'œuvre et le texte de Suétone. L'exposé est clair, complet, souvent convaincant. Non pas que M. Ailloud ait repris à son compte l'examen des questions; il se borne à peu près, pour la partie historique, à chercher une conciliation entre Mommsen et M. Macé (*Essai sur Suétone*) et, pour ce qui concerne la tradition manuscrite, à résumer l'introduction de M. Ihm (édition de 1907).